

Micropolluants présents dans les milieux aquatiques
et leur impact sur la santé humaine

Exemple de l'agglomération parisienne

- Table ronde 1 -

Quelles recommandations porter au niveau métropolitain, national et européen pour améliorer la situation ?

Christophe PERROD, Directeur Général des Services Techniques
Syndicat des Eaux d'Ile-de-France



Vers une eau pure, sans calcaire et sans chlore

En complément des actions de prévention, et en continuité avec l'ambition historique du SEDIF « d'une très haute qualité de l'eau », **anticiper les attentes des consommateurs**, en déployant les technologies de pointe

Les objectifs

- 1- **Une eau pure** : Anticiper la perception du risque et la possible évolution des normes en éliminant tous les micropolluants
- 2- **Sans calcaire** (moins de 10°F) : source de désagréments et de coûts (entartrage des appareils ménagers, consommation excessive d'énergie et de produits d'entretien, adoucisseurs, eau en bouteille...)
- 3- **Sans chlore** : éliminer toute la matière organique, pour pouvoir ne plus chlorer, comme en Europe du Nord

Le traitement membranaire

Pour satisfaire simultanément ces trois objectifs, le SEDIF a initié l'ajout d'une étape d'osmose inverse basse pression sur ses 3 usines de production.

**Micropolluants présents dans les milieux aquatiques
et leur impact sur la santé humaine**

Syndicat des Eaux d'Ile-de-France

L'osmose inverse basse pression, un traitement collectif créateur de valeur, et qui économise de l'énergie

Des impacts économiques créateurs de valeur

Une bilan énergétique positif

	Bilan énergétique
Consommation d'énergie supplémentaire liée au calcaire	260 000 MWh / an
Consommation d'énergie de la décarbonatation collective	170 000 MWh / an
Gain d'énergie	90 000 MWh / an

	Choisy-le-Roi	Neuilly-sur-Marne	Méry-sur-Oise
Dureté de base (°F)	25 °F	27°F	17°F
Economies annuelles possibles par usager (€/pers./an)	[50-80]	[50-80]	[10-25]
Coût estimé du traitement par OIBP par usager (€/pers./an)	[16-19]	[17-22]	[11-12]
Gain global par usager (€/pers./an)	[31-64]	[28-64]	[2-14]

